

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille seize, le 13 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc - Sonia DOUX BETHUIS – ROBIN Yves – NIMIS Philippe– VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal – LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Paul DADEN à Luc LAURENT
- Karine GALBRUN à Dominique DERVOUOT

**PERSONNEL COMMUNAL -
CONVENTION AVEC LE CDG29
POUR LES INSPECTIONS ACFI**

Date de convocation : 6 décembre 2016
Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

L'Agent chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) est désigné au sein des collectivités par l'Autorité Territoriale pour assurer une fonction d'inspection dans les domaines de l'hygiène et la sécurité. Il est chargé de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette mission d'inspection s'exerce principalement par des visites sur les différents sites de la collectivité ainsi que par des consultations de documents obligatoires (Registre de Sécurité, Registre de Santé et Sécurité, ...).

Depuis plusieurs années la commune de TREGUNC fait appel au Centre de Gestion du Finistère pour la réalisation de cette mission qui a donné lieu à des visites dans les services municipaux :

- en 2011 dans les services techniques
- en 2012 dans les services périscolaires
- en 2013 dans les services administratifs.

Bien qu'aucune périodicité d'exécution de la mission ne soit indiquée dans les textes, il est préconisé de la mener régulièrement.

Le Centre de Gestion propose une convention d'une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction comportant des missions comprises dans la cotisation et des missions à la prestation, dont la mission d'inspection / évaluation. Pour une collectivité de la strate de Tregunc, 4 jours d'inspection sont prévus.

0005 330 P 5

Envoyé en préfecture le 29/12/2016
Reçu en préfecture le 29/12/2016
Affiché le **29 DEC. 2016**
ID : 029-212902936-20161229-DE16131212-DE

Le prix de la prestation est basé sur un tarif horaire de 54 € sur la base d'une journée de 7,5 h et d'une demi-journée de 4 h. Un forfait de déplacement est également appliqué. Cette contribution pourra faire l'objet d'une réévaluation annuelle par le Centre de Gestion dans la limite de 3 % du montant global indiqué. Le montant pourra également être réévalué en fonction des besoins apparus au cours de la prestation.

L'autorité territoriale élaborera une lettre de mission à l'ACFI.

Le projet de convention et de lettre de mission étaient joints au projet de délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 29 novembre 2016 ;

Considérant l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 7 décembre 2016 ;

Ayant entendu le rapporteur, Olivier BELLEC, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal adopte cette proposition par 29 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 28 décembre 2016
LE MAIRE
Olivier BELLEC

